

## **La création d'une SARL ou d'une EURL**

### **Vos premières démarches**

#### **1) Rédiger les statuts de votre société en cinq exemplaires originaux (minimum)**

Statuts types à adapter à votre société sur [www.apce.fr](http://www.apce.fr)

ou des statuts types de S.A.R.L ou E.U.R.L en vente à la :

PAPETERIE TISSOT  
19 rue Lagrange  
75005 PARIS  
( 01.44.41.71.11)

#### **2) Tous les exemplaires des statuts sont à dater et signer par chaque associé et paraphés en bas de chaque page.**

#### **3) Pour la recherche de votre dénomination sociale ou nom commercial, nous vous conseillons de prendre contact avec :**

**I.N.P.I** (Institut National pour la Propriété Industrielle)  
26 rue Saint-Pétersbourg  
75800 PARIS Cedex 08  
0820 213 213  
ou 3615 I.N.P.I ou [www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)

#### **4) Si vous constituez un capital social :**

##### **\* En cas d'apports en numéraire :**

Le montant du capital social de la société est à déposer sur un compte en banque ouvert au nom de votre société.

**\* En cas d'apports en nature**, l'évaluation de chaque apport en nature doit être mentionné dans les statuts de la société.

Toutefois, la loi permet aux futurs associés de ne pas avoir recours à un commissaire aux apports lorsque la valeur d'aucun apport en nature n'excède 30.000 euros et si, la valeur totale des apports en nature non soumis à l'évaluation d'un commissaire aux apports n'excède pas la moitié du capital social.

Dans le cas contraire, nommer un commissaire aux apports qui estimera les apports, (liste disponible au Tribunal de Commerce de Pontoise).

**5) Faire paraître une annonce légale de constitution de votre société dans l'un des trois journaux habilités, ci-dessous mentionnés :**

**LA GAZETTE DU VAL D'OISE**  
10 place aux Charrettes  
95300 PONTOISE  
01.34.35.10.00

**LE PARISIEN Val d'Oise**  
Immeuble le Modem – 3e étage  
16 rue Traversière  
95000 CERGY  
01.34.35.65.00

**L'ECHO LE REGIONAL**  
10 place aux Charrettes  
95300 PONTOISE  
01.30.30.54.92

**6) Déposer votre dossier d'immatriculation complet auprès du Centre de Formalités des Entreprises de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat**

**CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES à CERGY**  
**Sans rendez-vous**  
**du lundi au vendredi de 9 h à 15 h**

**OU**

**sur notre site de VILLIERS LE BEL**  
**sur rendez-vous au 01 39 33 78 01**

**7) Faire enregistrer plusieurs exemplaires de vos statuts originaux au Centre des Impôts dont dépend le siège social de votre société dans le mois qui suit la date de signature par les associés (enregistrement gratuit).**